

Lyon, vendredi 21 octobre 2022

Mairies & Maisons France Service **25 propositions de l'Association des Maires ruraux de France**

La première Maison France Service est la mairie. Elle est le lieu de premier niveau de service et d'accès aux services publics, à proximité immédiate, dans ce « premier kilomètre ». L'AMRF considère que les outils de mutualisation, labellisés ou non par l'Etat en Maison France Services (MFS), sont de bons outils complémentaires et indispensables. L'ensemble constitue un maillage unique en Europe et permet d'assurer une offre de service inédite, à parfaire, en particulier, grâce à une meilleure coordination.

L'AMRF fait 25 propositions à l'occasion du Comité de Pilotage du programme France Services, programme de l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires (ANCT), en présence de Mme Caroline Cayeux, Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et Stanislas Guérini, Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques.

1. *Accroître le nombre de MFS labellisées pour atteindre à minima une par canton voire plus si la morphologie du territoire le justifie (temps d'accès & distance, etc...)*
2. *Donner une priorité au rural pour les 140 nouvelles labellisations annoncées par l'Etat en augmentant le nombre de MFS implantées dans les communes rurales (au sens de la nouvelle définition de l'Insee)*
3. *Mailler le territoire avec des solutions itinérantes, plus adaptées en zone rurale, et accueillies en mairie*
4. *Impliquer les associations d'élus au maillage départemental des MFS*
5. *Faire appliquer par tous les préfets la mesure 83 de l'Agenda rural : « Développer l'accueil de premier niveau en mairie, via une articulation efficace entre le réseau des Maisons France Services et le maillage des mairies qui y sont rattachées, et la formation des secrétaires de mairies »*
6. *Organiser régulièrement des réunions avec les secrétaires de mairie de toutes les communes voisines*
7. *Rendre accessible la plateforme d'informations des personnels MFS à toutes les secrétaires de mairie qui le demandent pour augmenter l'efficacité du service rendu, au plus près des habitants ruraux dès le « premier kilomètre », en « premier niveau ».*
8. *Permettre aux secrétaires de mairie des villages de devenir agent France Service*

CONTACT PRESSE :

Cédric Szabo, directeur // Association des Maires Ruraux de France
06.85.76.94.90 // 04 37 43 39 80 // cedric.szabo@amrf.fr // amrf@amrf.fr // @maires_ruraux

9. *Créer une case « mairie de résidence » dans les outils de reporting demandé aux agents d'accueil*
10. *Assurer une présence dans chaque MFS des 9 opérateurs et réduire la part de visio pour davantage de présence des opérateurs d'Etat sur site.*
11. *Garantir aux agents FS un accès privilégié à distance aux interlocuteurs des opérateurs d'Etat*
12. *Généraliser la présence d'un animateur départemental chargé des liens entre MFS et mairies*
13. *Financer ce poste à 100 % par l'Etat*
14. *Assouplir la conditionnalité des 2 ETP pour la labellisation MFS*
15. *Augmenter à 70 000 € la participation de l'Etat au fonctionnement annuel*
16. *Compenser intégralement le coût du transfert des services de l'Etat qu'il a supprimés assumés par les MFS*
17. *Garantir la pérennité des MFS pendant la crise énergétique (clause de non fermeture)*
18. *Supprimer le loyer des MFS accueillis dans les bâtiments de l'Etat*
19. *Exclure des financements de la DETR le soutien au fonctionnement des MFS*
20. *Accompagner et valoriser (part de l'aide augmentée) l'importance des partenariats avec des opérateurs locaux qui renforce l'attractivité du lieu*
21. *Augmenter le fond de soutien permettant le recrutement de davantage d'agents en cas d'augmentation du nombre d'opérateurs nationaux*
22. *Doter chaque MFS d'un fond spécifique dédié à la communication et la promotion du service*
23. *Modifier la communication nationale en mentionnant le rôle clé des collectivités locales et outils intercommunaux dans l'existence des MFS*
24. *Instaurer des baromètres sur l'activité et les communiquer aux maires du périmètre*
25. *Conventionner avec chaque Maison France Service, pour que les conciliateurs de justice puissent y tenir des permanences. Mettre en place un dispositif sur rendez-vous en Mairie, pour les personnes qui ne peuvent se déplacer.*

*Pour le Bureau
Michel Fournier
Président de l'AMRF*

[#macommuneestutile](#)

[#agendarural](#)

CONTACT PRESSE :

Cédric Szabo, directeur // Association des Maires Ruraux de France
06.85.76.94.90 // 04 37 43 39 80 // cedric.szabo@amrf.fr // amrf@amrf.fr // @maires_ruraux